

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/02/2022

Dossier complet le :

02/02/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0042

1. Intitulé du projet

Protection contre l'érosion et la submersion de la plage du Canadel, sur la commune du Rayol-Canadel-sur-Mer (83)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune du Rayol-Canadel-sur-Mer

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire - Jean PLENAT

RCS / SIRET

2 1 8 3 0 1 5 2 1 0 0 0 1 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11) Travaux, ouvrages et aménagement en zone côtière.	a) Ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion et travaux maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction de digues, etc..
12) Récupération de territoire sur la mer.	Tous travaux de récupération de territoires sur la mer.
13) Travaux de rechargement de plage.	Tous travaux de rechargement de plage. Création de récifs artificiels.
15) Récifs artificiels.	Travaux d'aménagement portuaire ou autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin ayant une incidence directe. D'un montant supérieur à 1 900 000€ TTC (A).
Rubrique 4.1.2.0	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement de la plage du Canadel pour lutter contre l'érosion et la submersion comprend :

La réalisation :

- D'une butée de pied en géotube posé sur tapis anti-affouillement ;
- D'un rechargement de plage avec sable ;
- De la mise place d'un ponton d'accostage.

Le projet d'aménagement de la plage du Canadel répond à plusieurs enjeux :

- Protection contre l'érosion ;
- Protection des aménagements du bord de mer contre le jet de rive (submersion) ;
- Reconstitution de la plage.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement de la plage du Canadel pour lutter contre l'érosion et la submersion comprend :

La réalisation :

- D'une butée de pied en géotube posé sur tapis anti - affouillement ;
- D'un rechargement de plage avec sable ;
- De la mise place d'un ponton d'accostage.

Le projet d'aménagement de la plage du canadel répond à plusieurs enjeux :

- Protection contre l'érosion ;
- Protection des aménagements du bord de mer contre le jet de rive (submersion) ;
- Reconstitution de la plage ;
- Lutte contre le recouvrement des espèces du fait de l'emportement des matériaux par les phénomènes d'érosion et submersion.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux sera gérée de manière à limiter les nuisances: bruit, air-santé, déchets, sécurité.

Les engins utilisés seront conformes à la réglementation (émission, bruit,...).

Les travaux commenceront par les travaux préparatoires qui comprendront :

- La réalisation des accès et de la signalisation ;
- La préparation des stocks de matériaux ;
- La mise en place des filets de protection MES.

Les travaux neufs se feront à l'avancement afin de s'assurer des risques de coups de mer et à l'abri d'une protection MES.

Plusieurs ateliers glissants seront mis en œuvre de manière complémentaire :

- 1 atelier de construction de la butée de pied en Géotube (Géobag) ;
- 1 atelier de rechargement de la plage ;
- 1 atelier de reconstruction et de réaménagement d'un ponton amovible sera mis en place à l'Ouest de la plage du Canadel, en période d'exploitation (d'avril à septembre). Il aura les caractéristiques suivantes : 32 m de longueur et 2 m de largeur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement a pour vocation :

- Protection contre l'érosion ;
- Protection des aménagements du bord de mer contre le jet de rive (submersion) ;
- Reconstitution de la plage ;
- Reconstitution d'un ponton amovible.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau (rubriques 4.1.2.0.), travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence sur ce milieu d'un montant supérieur ou égal à 1 900 000€ TTC.

Enquête publique;

Consultation facultative du CODERST ou de la CDNPS.

Evaluation des incidences Natura 2000.

Demande de concession d'utilisation du DPM au titre du CGPPP.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de la butée de pied:	376 ml
Emprise au sol:	5 640 m ²
Rechargement de sable pour plage.	19 950 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Plage du Canadel

Commune du
Rayol-Canadel-sur-Mer

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Commune du Rayol-Canadel-sur-Mer

Coordonnées secteur Canadel : 43°09'25.24"N ; 6°27'51.80"E

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune du Rayol-Canadel-sur-Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Rayol-Canadel-sur-Mer se situe à la fois dans l'Aire Maritime Adjacente (AMA) et l'Aire Optimale d'Adhésion (AOA) du Parc national de Port-Cros. Elle n'a pas signé la Charte du Parc.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone Natura 2000 FR9301624 "Corniche varoise" Le présent projet fera l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 ; comprise dans le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit des matériaux d'apport de type sable pour le rechargement de plage et pour le remplissage des Géotubes.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet dans sa conception et sur la base du diagnostic écologique est conçu de manière à éviter les potentiels impacts sur le milieu naturel. Les ouvrages neufs seront à une distance minimale de 10 mètres de la limite des espèces protégées. Le projet est à considérer comme une opportunité visant à assurer la stabilité du trait de cote et du haut de plage contre la submersion.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'évaluation sera menée pour ce type de projet dans ce secteur ne révèle aucune incidence sur les espèces de faune ou de flore.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble du territoire communal du Rayol-Canadel se trouve en zone de sismicité de type 2 (faible sismicité).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place des dispositifs de lestage pour les tapis anti-affouillement, les géotubes et de l'apport de sable supposera d'amener du matériel et matériaux par camion. Ainsi, le trafic routier pourra être temporairement et de manière très limitée, perturbé au niveau du parking de la plage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase de travaux (bruit des engins de chantier).

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des effluents ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les précautions habituelles pour un chantier conduit dans les règles de l'art seront prises pour éviter tout rejet polluant accidentel (fuites d'huile, d'hydrocarbure, etc..). Les déchets de chantier seront triés et évacués vers des filières adaptés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le boulevard d'accès est déjà aménagé et ce projet d'aménagement constitue une opportunité pour une intégration paysagère améliorée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'accueillera aucune activité touristique nouvelle et le contexte de plage et baignade sera amélioré grâce à cet aménagement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sur le secteur du Rayol, un autre projet est en cours:

- Création d'un émissaire de rejet des eaux pluviales au droit de la plage du Rayol en phase d'étude.

L'impact de ce projet sera positif car ils vise à préserver la qualité de l'environnement dans le secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Compte tenu de l'impact limité du projet sur l'environnement, aucune mesure compensatoire n'est envisagée. En phase de travaux, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Mise en place d'un filet anti-MES ;
- Mesures régulières de turbidité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences du projet sur l'environnement seront très limitées (liées uniquement à la période de mise en place de la butée de pied et à l'apport de sable). La mise en œuvre de ce projet représente une véritable plus-value environnementale. Un dossier Loi sur l'eau, soumis à autorisation environnementale unique, enquête publique sont également prévu avec consultation facultative du CODERST ou de la CDNPS. Ainsi, il ne semble pas nécessaire qu'une étude d'impact soit réalisée pour la mise en place de la butée de pied et du rechargement de la plage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 : Présentation du demandeur
Annexe 2 : Plan de situation 1-25000ème
Annexe 3 : Plan d'état des lieux
Annexe 4 : Localisation de la zone projet par rapport à la Zone Natura 2000
Annexe 5 : Dossier plan projet
Annexe 6 : Biocénoses
Annexe 7 : Planning résumé
Annexe 8 : Note de présentation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Rayol-Canadel-sur-Mer

le, 2 février 2022

Signature

le Maire,
Jean PLÉVAT



